



APPEL DE SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTERÊT

N° 000004 /ASMI/RN /CRN/SG/DAG/SDBM/SM/2026 du 06 AOUT 2026
relatif au recrutement d'un consultant/firme pour la maitrise d'œuvre des travaux de construction et équipements de quatre (04) ateliers (i) SERUR/ACA, (ii) Employés des Services Comptables/Comptabilité et Gestion (ESCOM/CG), (iii) Maçonnerie et Génie Civil (MACO/F4), (iv) Industrie d'Habillement/Couture sur Mesure (IH/COME), construction d'une mini centrale solaire de 46 KVA et construction d'un (01) forage à pompe à énergie solaire avec châteaux d'eau d'une capacité de 5m³ x 2 (10m³) y compris installation et raccordement du forage existant au Lycée Technique de Pitoa, Arrondissement de Pitoa, Département de la Bénoué, Région du Nord.

PAYS : Cameroun

NOM DU PROJET : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes

Numéro de Prêt: P175846

Intitulé de la Mission: Recrutement d'un consultant/firme pour maitrise d'œuvre des travaux de construction et équipements de quatre (04) ateliers (i) SERUR/ACA, (ii) Employés des Services Comptables/Comptabilité et Gestion (ESCOM/CG), (iii) Maçonnerie et Génie Civil (MACO/F4), (iv) Industrie d'Habillement/Couture sur Mesure (IH/COME), construction d'une mini centrale solaire de 46 KVA et construction d'un (01) forage à pompe à énergie solaire avec châteaux d'eau d'une capacité de 5m³ x 2 (10m³) y compris installation et raccordement du forage existant au Lycée Technique de Pitoa, Arrondissement de Pitoa, Département de la Bénoué, Région du Nord.

No Crédit: IDA N°72130- CM

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé une convention avec le Conseil Régional du Nord pour la réalisation des infrastructures communautaires et intercommunales. A cet effet, le Conseil Régional du Nord a l'intention d'affecter une partie du financement à des services de consultant pour la maitrise d'œuvre des travaux de construction et équipements de quatre (04) ateliers (i) SERUR/ACA, (ii) Employés des Services Comptables/Comptabilité et Gestion (ESCOM/CG), (iii) Maçonnerie et Génie Civil (MACO/F4), (iv) Industrie d'Habillement/Couture sur Mesure (IH/COME), construction d'une mini centrale solaire de 46 KVA et construction d'un (01) forage à pompe à énergie solaire avec châteaux d'eau d'une capacité de 5m³ x 2 (10m³) y compris installation et raccordement du forage existant au Lycée Technique de Pitoa, Arrondissement de Pitoa, Département de la Bénoué, Région du Nord.

Le Conseil Régional du Nord invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services.

L'exécution de cette prestation se fera par un consultant/firme (une entreprise ou un groupe d'entreprises) possédant :

- ❖ Une expérience générale d'au moins Cinq (05) ans dans le suivi et contrôle des travaux de génie civil ;
- ❖ Au moins deux (02) références spécifiques dans le suivi et contrôle des travaux d'infrastructures et équipements lourds ;
- ❖ Au moins une (01) référence dans la supervision des projets financés par le Partenaires Technique et Financiers;
- ❖ Avoir une expérience dans la zone serait un atout.

2. DURÉE DE LA MISSION

La durée d'exécution de la mission pour la réalisation de la prestation objet du présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt est de sept (07) mois, y compris le délai de garantie.

3. LA METHODE DE SELECTION

La méthode de sélection est la « **Sélection Fondée sur la Qualification du Consultant (SQC)** » telle que définie dans les paragraphes 7.11, 7.12 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) », édition de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et février 2025 sera appliquée.

4. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) », édition de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous reporter aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission: « L'équité et la transparence du processus de sélection imposent que les Consultants ou leurs prestataires affiliés, qui concourent pour l'obtention d'une mission de Consultants, ne tirent pas d'avantage compétitif de leurs Services de Consultants passés et liés à cette mission. À cette fin, l'Emprunteur communique à tous les Consultants présélectionnés, parallèlement au dossier d'appel à propositions, toutes les informations donnant un avantage compétitif à un Consultant ».
5. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.



6. Les firmes de consultants intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures ouvrables, **entre 09 heures et 15 heures**. Les termes de référence de cette mission sont disponibles et peuvent être retirés au Conseil Régional du Nord ou envoyés par e-mail aux consultants intéressés, à leur demande.
7. Les manifestations d'intérêt seront envoyées par courriel ou déposées **en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies**, marquées comme telles et, déposées sous pli fermé et scellé à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **quatorze (14) jours après publication, à quinze (15) heures**, heure locale et porter expressément la mention :

« MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENTS DE QUATRE (04) ATELIERS (I) SERUR/ACA, (II) EMPLOYÉS DES SERVICES COMPTABLES/COMPTABILITÉ ET GESTION (ESCOM/CG), (III) MAÇONNERIE ET GÉNIE CIVIL (MACO/F4), (IV) INDUSTRIE D'HABILLEMENT/COUTURE SUR MESURE (IH/COME), CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE DE 46 KVA ET CONSTRUCTION D'UN (01) FORAGE À POMPE À ÉNERGIE SOLAIRE AVEC CHÂTEAUX D'EAU D'UNE CAPACITÉ DE 5M3 X 2 (10M3) Y COMPRIS INSTALLATION ET RACCORDEMENT DU FORAGE EXISTANT AU LYCÉE TECHNIQUE DE PITO, ARRONDISSEMENT DE PITO, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD. »

A l'attention de Monsieur le Président du Conseil Régional du Nord,
sis au 1^{er} étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale de l'Education de Base du Nord, Porte 103, BP : 1623 Garoua, Tel/Fax : 699 108 467 / 654 138 636.

Garoua, le 06 AOÛT 2026

Le Président du Conseil Régional du Nord
(Maitre d'Ouvrage)



Ousmanou Ousmanou